

# L'assistant en pharmacie



## Le profil professionnel

La profession **d'assistant en pharmacie** est très variée et centrée sur l'être humain. Ce dernier, en tant que patient ou client s'attend à être servi aimablement et de façon professionnelle.

**L'assistant en pharmacie** a pour mission, dans un cadre prédéfini et dans les limites de ses compétences, de conseiller et de vendre les médicaments en vente libre, les dispositifs médicaux et les produits parapharmaceutiques.

Il travaille sous la responsabilité du pharmacien et délivre, sous son contrôle les médicaments nécessitant une prescription. Il sait effectuer les préparations magistrales et officielles simples.

Il participe, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de l'officine, à la gestion des stocks et aux tâches administratives, ainsi qu'à la présentation des produits vendus en officine.

Il est soumis au secret professionnel, a le sens de la responsabilité et fait preuve de polyvalence.

Cette profession exige un bon contact humain, de la sensibilité et de l'amabilité.

## Où travaille-t-il?

- l'assistant en pharmacie travaille avant tout dans la pharmacie ouverte au public
- les pharmacies d'hôpitaux et les grossistes peuvent offrir également des emplois

## La formation

### Les conditions d'admission

- avoir réussi au moins la classe de 5ème détermination au niveau globalement de base
- décision de promotion avec avis d'orientation subséquent

Il est à noter que l'effectif de la classe est limité à 10-12 élèves!

La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu) ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

### Le déroulement de la formation

- durée : 3 ans (filiale mixte)
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire
- la plupart des modules théoriques et pratiques revêtent un caractère obligatoire, certains modules théoriques sont facultatifs



# L'assistant en pharmacie



**L'enseignement général** comporte e.a. les modules de l'éducation civique, de l'éducation sportive ainsi que de l'enseignement des langues.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de la connaissance des médicaments et accessoires, de plantes médicinales et de préparations magistrales.

**L'enseignement professionnel pratique** a lieu essentiellement dans les pharmacies à raison de :

- 1<sup>ère</sup> année : 6 semaines de stage
- 2<sup>ème</sup> année : 2 jours / semaine sous contrat d'apprentissage
- 3<sup>ème</sup> année : 3 jours / semaine sous contrat d'apprentissage

## Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**ASSISTANT EN PHARMACIE**.



Photo : Roland Mimy

Pour plus d'infos,  
scan-moi!



version 2019